



Gouvernement de la République du Congo

Collecte et Destruction des Armes pour le Développement

DOCUMENT DE PROJET
Mai 2004

Un préalable à l'édification de la paix et au développement durable en République du Congo (RC) est le renforcement de la sécurité des personnes et la promotion de la reprise socio-économique et le développement des communautés affectées par la guerre. A cette fin, le présent projet adopte une stratégie multiforme qui se focalise sur :

- a) La réduction de l'insécurité induite par les armes en encourageant la remise volontaire des armes par leurs détenteurs par des incitations socio-économiques.
- b) La promotion d'activités économique et de développement qui constituent des alternatives aux moyens d'existence basés sur la violence.
- c) Le renforcement des capacités du gouvernement de la République du Congo, principalement du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), pour gérer les questions d'insécurité dues aux armes individuelles détenues illégalement.

TABLE DES MATIERES

1. Analyse de la situation	3
2. Cadre institutionnel et légal	4
3. Stratégie du PNUD	4
4. Objectif de développement	6
5. Approche stratégique	7
6. Eléments du projet	8
7. Thèmes d'actualité	10
8. Cadre des résultats	11
9. Modalité de Gestion du Projet	14
10. Risques	15
11. Contexte juridique	15
12. Calendrier des activités	15

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. Le problème du développement

Il y a une reconnaissance croissante de l'obstacle au développement durable que représente la prolifération des armes de petit calibre et l'importante disponibilité des armes légères surtout à l'intérieur des régions en conflits ou post-conflits. Obstacle qui compromet les efforts de paix, exacerbe l'insécurité et le crime, occasionne des dévastations irréparables et des déplacements internes de populations ainsi qu'une perte des moyens d'existence à grande échelle.

Loin de se limiter simplement aux combattants, les armes de petit calibre et les armes légères se retrouvent avec facilité dans les mains des civils avec une efficacité égale. La République du Congo (RC) en est l'illustration avec trois guerres successives qui ont eu lieu dans une période de sept ans (1993-1999) et des affrontements localisés dans la région du Pool en 2002. Au cours de ces conflits, les armes de petit calibre ont été délibérément distribuées aux belligérants et aux milices civiles ou pillées par les populations dans les installations militaires. De plus, l'instabilité dans les pays voisins, République Centrafricaine (RCA) et République Démocratique du Congo (RDC), a provoqué un flux supplémentaire d'armes, les ex-combattants et les populations déplacées traversant les frontières pour fuir les guerres, bien souvent en possession de leurs propres armes.

Connaissant une période de paix relative, la RC consolide ses efforts de paix par le retour des populations déplacées, la réhabilitation des infrastructures et la relance de l'économie. Mais cet effort reste menacé par la prévalence des armes individuelles en circulation dans tout le pays.

Une étude menée en 2001 pour le compte du PNUD et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) aboutit aux conclusions selon lesquelles 40.000 armes de petit calibre et armes légères demeurent en circulation en République du Congo. Le ramassage et la destruction de ces armes représentent un élément essentiel pour le maintien d'une paix durable et pour de meilleures conditions de vie des populations.

Les actions menées jusqu'à présent par le PNUD et l'OIM ont porté sur les armes détenues par les ex-combattants et ont abouti au ramassage et à la destruction d'environ 11.000 armes et munitions. Le présent projet élargi les activités de ramassage des armes aux populations civiles. Les estimations actuelles des armes de petit calibre disponibles dans les communautés varient entre 20.000 et 30.000 armes, essentiellement fournies par le gouvernement et les groupes de l'opposition pendant la guerre, pour créer des milices civiles comme base de soutien.

Il est indéniable que les armes représentent une menace pour la paix et la sécurité sociale en RC. Les conséquences de leur forte présence sont de plusieurs ordres. L'existence des armes de petit calibre a favorisé et perpétué la criminalité et la violence arbitraire et la fragmentation des structures gouvernementales locales. L'insécurité due aux armes a provoqué l'augmentation du taux de mortalité lié aux armes et à la violence armée ayant pour cible à la fois les personnes et les biens. Les impacts cumulatifs de la violence et de l'insécurité liées aux armes de petit calibre ont contribué au déclin de l'accès aux soins de santé et à l'effondrement de la productivité économique. Ils ont réduit l'accès à l'humanitaire et au développement. Ils ont également contribué à la désintégration des liens traditionnelles et des collectivités ainsi qu'à la militarisation de la société quand les individus font recours aux armes pour régler les interactions sociales et économiques.

1.2. Le processus de développement

Le processus du présent projet est le résultat direct des projets antérieurs du PNUD et de l'OIM portant sur le désarmement et la réinsertion des ex-combattants en RC, durant les années 2000 à 2002, et représente la prochaine étape dans une vision et une stratégie cohérentes du PNDR (Plan National de Désarmement, de Démobilisation, et de Réinsertion) du Congo.

Assistance antérieure et en cours du PNUD

Peu après le cessez-le-feu officiel et l'application des accords de paix entre belligérants du conflit en RC, le PNUD en collaboration avec l'OIM a exécuté depuis juillet 2000 le projet de réinsertion des ex-miliciens et de ramassage des armes légères. Environ 11.000 armes et munitions ont été collectées et détruites et 8.000 ex-miliciens ont bénéficié d'une assistance pour leur réinsertion socio-économique. En utilisant une stratégie combinant le ramassage des armes et un soutien à la réinsertion, le projet conjoint PNUD/OIM visait à assister les ex-miliciens pour restaurer la paix et reconstruire les communautés par la création de nouvelles opportunités économiques. La mise en place de nouveaux moyens d'existence, économiquement et socialement durables, a encouragé les ex-miliciens à remettre leurs armes au profit de leurs communautés.

A la suite de ce projet du PNUD/OIM en RC, a été initié en décembre 2002 des études préparatoires pour la mise en œuvre d'un projet au profit des ex-combattants de la RDC résidants en RC. Ce projet met l'accent sur le ramassage et la destruction volontaires des armes, le rapatriement et la réinsertion en RDC des ex-combattants via des micro projets générateurs de revenus.

La présente proposition est complémentaire de ces initiatives, en oeuvrant pour un environnement favorable à la paix et au développement durable par la destruction des armes détenues illégalement par les populations de la RC en leur fournissant d'autres moyens d'existence.

2.CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL

2.1. Les Instruments Gouvernementaux

Relevant du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), les objectifs du projet sont en accord avec les responsabilités assignées aux principaux instruments du gouvernement en charge de la sécurité, qui sont présents sur l'ensemble du territoire. Les modalités opérationnelles développées et les leçons apprises au cours de cette opération serviront à renforcer les capacités institutionnelles locales liées au désarmement.

2.2. Déclaration de Nairobi sur le Problème de Prolifération des Armes de petit calibre et des Armes légères.

Les objectifs de ce projet se rapportent directement à ce mécanisme régional qui constitue la structure de base pour le partage des informations et la coopération accrue sur le traitement des questions relatives aux petites armes. Bien que le Gouvernement de la RC ne soit pas signataire de cette déclaration, les approches et les modalités de coopération (surtout celles se rapportant au renforcement des capacités institutionnelles) développées en RC liées aux petites armes pourront servir de modèles pour d'autres pays de la région des Grands Lacs.

3.STRATEGIE DU PNUD

3.1. Le Mandat du PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est bien placé pour s'attaquer aux questions des armes individuelles dans la perspective du développement humain. Mandaté par la politique des Nations Unies sur les armes individuelles, pour traiter des conséquences socio-économiques de la prolifération des armes, le PNUD soutient le gouvernement et la société civile dans la formulation et la mise en œuvre de programmes de ramassage et de destruction des armes pour créer un environnement favorable au développement durable.

L'approche du PNUD est fondée sur le fait que la diffusion illicite des armes, principalement leur disponibilité permanente dans les situations de crise et post-conflit, non seulement détruit la capacité d'un pays à maintenir la paix et la stabilité, mais aussi représente un obstacle majeur au développement humain durable. Le PNUD en partenariat avec d'autres agences internationales, organisations et

gouvernements, s'est employé à développer des approches destinées à traiter avec efficacité la problématique des armes de petit calibre. Celles-ci ont été élaborées sur la base de l'expérience accumulée par le PNUD au cours de programmes de contrôle et de réduction des armes individuelles illicites mis en œuvre dans le cadre du développement préventif, le rétablissement de la paix et les opérations post-conflit en Albanie, Afghanistan, Kosovo, Iles Salomon, Mali, Niger, Sierra Léone, République Centrafricaine, République du Congo, Somalie et le Salvador.

En outre, le PNUD met en œuvre actuellement des programmes régionaux en Afrique de l'Ouest, dans la Région Africaine des Grands Lacs et dans les Balkans .

Le PNUD soutient le renforcement des efforts nationaux dans le maintien de la paix et la réconciliation en proposant d'autres moyens d'existence viables aux civils détenteurs des armes, assurant ainsi un retour aux activités sociales et économiques durables dans leurs communautés. Le PNUD possède un avantage comparatif couvrant les domaines d'expertise suivants :

La promotion de la réinsertion.

Le PNUD soutient les initiatives de DDR par son expérience dans le développement et plus récemment son rôle dans les crises et les activités de relance économiques post-conflit. Au sein du DDR, cette expertise contribue à assurer l'efficacité et le maintien de l'assistance aux civils par la promotion d'un environnement constructif, en facilitant la réhabilitation et le développement communautaire. Les activités comprennent l'accroissement des capacités des communautés à travers de nouvelles opportunités économiques, la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration de la productivité des activités existantes.

Le ramassage et la destruction des armes.

Dans un contexte de conflit social endémique impliquant les populations, l'avantage relatif du PNUD provient de son approche, à savoir la destruction des armes pour le développement, à travers laquelle les communautés et les activités de développement sont liées au processus de désarmement. Ceci pour créer un environnement dans lequel les détenteurs d'armes illégales non pris en compte par le DDR (ex-combattants) se voient offrir une incitation à renoncer à la violence pour devenir des acteurs de la paix en contribuant au redressement économique et social et de leur communauté.

Gestion et ramassage des armes

L'assistance technique et le renforcement des capacités dans la gestion et la destruction des armes s'avèrent cruciaux en vue de réaliser des progrès dans la cessation de leur prolifération. Le PNUD par ses projets de gestion globale des armes et des ressources, localisés au niveau des pays, répond rapidement par la mise en sécurité des stocks d'armes et par leur destruction.

Sensibilisation de la Société Civile pour résoudre le problème des Armes de petit calibre.

La prise de conscience du public et les activités de sensibilisation des communautés constituent un élément essentiel de tous les projets du PNUD concernant la destruction des armes de petit calibre. Ceci implique un travail de sensibilisation des communautés au niveau local pour promouvoir le dialogue, la mobilisation et le partenariat dans le processus de réduction de l'insécurité due aux armes, tout en fournissant au niveau national (ONGs, etc.) les moyens d'organiser et de mettre en œuvre les campagnes, les activités et les outils d'intérêt social pour la sensibilisation d'un plus grand nombre. Ceci apporte une dimension participative à la réduction des armes de petit calibre tout en dynamisant les réseaux et les capacités existants de la société civile.

Politique Nationale, Contrôles et Législation des Armes de petit calibre

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les gouvernements pour développer les politiques nationales sur la possession des armes de petit calibre et créer un cadre de contrôle et de législation.

Ces politiques sont importantes pour prévenir les mouvements d'armes internes et transfrontaliers ainsi que pour définir les mécanismes appropriés de la régulation de la possession des armes.

Coordination et Programmation Régionale

Avec son réseau de bureaux internationaux et sa capacité à organiser et à mettre en œuvre les activités régionales, le PNUD possède un avantage pour la coordination et l'assistance technique aux initiatives régionales et inter-gouvernementales, en vue de prévenir les futurs conflits.

Le trust fund du PNUD pour la prévention et la réduction de la prolifération des armes de petit calibre, créé en 1998, a joué un rôle de premier rang dans une stratégie concertée pour traiter des aspects de développement et de la prolifération des armes de petit calibre. Un résultat récent est le lancement du Programme de Réduction des Armes de petit calibre dans la région du Grands Lacs. Basé à Nairobi, au Kenya. Le programme a été spécialement créé pour s'occuper de la prolifération des armes de petit calibre dans les pays de la Région des Grands Lacs et pour renforcer les capacités nationales et régionales dans le contrôle et la réduction de leur trafic illicite.

Reconnu comme une institution clé, le PNUD représente une banque importante d'expériences et d'expertises opérationnelles sur les armes de petit calibre, résultant du travail lié aux armes de petit calibre effectué dans plusieurs pays. Cette expérience comprend l'assistance au développement des mécanismes nationaux et régionaux en offrant : l'appui au renforcement de la coopération et de la coordination ; la formation des forces de l'ordre et des agents de douanes ; l'appui aux programmes de ramassage et de destruction des armes ; les approches armes pour le développement et les activités de sensibilisation du public. Cette expérience s'est avérée fructueuse quant à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces créant un environnement favorable au développement durable.

En république du Congo

En raison de son expérience spécifique dans les activités de réinsertion des ex-combattants et de ramassage des armes dans le pays, Le PNUD a été désigné par les partenaires du Programme Multi-Pays de Démobilisation et de Re-integration (PMDR, programme régional piloté par la Banque Mondiale) comme agence chef de file pour faciliter la coordination entre les partenaires et la mise en œuvre du PMDR.

4. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

4.1 Les objectifs du projet

Objectif de Développement : Réduire l'insécurité et créer un environnement favorable à la reprise socio-économique durable des communautés de la RC en s'attaquant à la présence généralisée des armes de petit calibre et des armes légères.

Les objectifs spécifiques consistent à :

Objectif 1 : Réduire l'insécurité induite par les armes en encourageant la remise volontaire des armes par leurs détenteurs par des incitations socio-économiques.

Objectif 2 : Promouvoir des activités économiques et de développement qui constituent des alternatives aux moyens d'existence basés sur la violence par le biais de la fourniture de biens et d'équipements.

Objectif 3 : Renforcer les capacités du gouvernement de la République du Congo, principalement du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), pour gérer les questions d'insécurité dues aux armes individuelles détenues illégalement.

4.2. Bénéficiaires cibles

Le projet vise à appuyer :

- a) Le gouvernement de la République du Congo dans ses efforts pour consolider la paix, maintenir la stabilité politique et initier la relance économique du pays. Le projet est complémentaire des initiatives du gouvernement dans ce domaine.
- b) Les autorités locales et les partenaires communautaires pour améliorer leur capacité à résoudre les problèmes liés aux armes de petit calibre.
- c) Les communautés directement affectées par les effets négatifs de la présence des armes détenues illégalement ; en rétablissant un environnement sécurisé au moment où elles essayent de rétablir des infrastructures et des moyens de subsistance durable.
- d) Les détenteurs illégaux d'armes lorsqu'ils choisissent d'abandonner la possession des armes et optent pour un retour effectif au sein de leur communauté en tant que membres productifs de la société congolaise.

4. 3. Zones d'intervention du projet

Les zones d'intervention sont identifiées sur la base des critères suivants :

- les régions/villes/villages/localités aux concentrations les plus élevées en armes de petit calibre et subissant un degré élevé de violence armée ;
- la dégradation avancée des infrastructures et équipements sociaux de base ;
- les zones affectées par les déplacements de populations ;
- la perte/destruction des moyens d'existence des populations.

Une première phase pilote aura lieu à Brazzaville, où plus de 3.000 armes ont déjà été identifiées, puis le projet sera étendu à l'ensemble du territoire de la République du Congo selon les critères définis précédemment, avec pour objectif la destruction d'environ 15.000 armes.

5. APPROCHE STRATEGIQUE

Dans le but d'induire un taux élevé d'échange d'armes contre l'octroi d'une assistance, la stratégie sera d'accorder une priorité d'accès au projet en fonction de la quantité d'armes remises. Le projet usera d'une double approche :

- le désarmement communautaire, collectif et volontaire, pour lequel le ramassage et la destruction des armes seront effectués en échange d'un soutien à la réhabilitation d'infrastructures ou de projets communautaires ;
- le désarmement volontaire individuel ou de petits groupes en échange de moyens d'existence sous la forme de kits de démarrage d'activités génératrices de petits revenus.

Ciblant directement les détenteurs d'armes, le projet présente un aspect de réinsertion dans la mesure où il concerne également les groupes à hauts risques (auxiliaires de l'armée, jeunes marginalisés, etc.) identifiés par les autorités locales comme menace potentielle pour la sécurité et pour la stabilité. Ceci en raison de leur possession d'importantes quantités d'armes et de leur utilisation comme moyen de subsistance qui induit leur rejet par les communautés.

Cette catégorie de détenteurs d'armes exige une approche différente du processus communautaire. Ce groupe cible sera encouragé à rendre les armes en échange d'un appui pour initier des activités génératrices de petits revenus.

Les résultats attendus du projet sont de contribuer à :

- la réduction importante de la disponibilité des armes de petit calibre dans les communautés et la réduction de l'insécurité dues aux armes ;
- a création d'activités économiques et sociales ;
- la réduction des effets environnementaux négatifs des armes de petit calibre (braconnage).
- Le renforcement des capacités des structures nationales concernées par les questions de sécurité

Tenant compte de la phase pilote et de la mise en œuvre complète du projet, celui-ci vise la collecte et la destruction d'environ 15.000 armes issues. Les activités initiales de la phase pilote seront mises en œuvre à Brazzaville durant une période de 4 mois et cibleront approximativement 3.000 armes de petit calibre. A l'issue de l'évaluation de la phase pilote les modalités d'exécution du projet seront affinées et les conditions nécessaires à une intervention élargie établies. La seconde phase du projet sera exécutée sur une période de 14 mois et visera le ramassage/destruction de 12.000 armes supplémentaires sur l'ensemble du territoire congolais, en particulier le long des frontières avec les pays voisins (Fleuve Congo) et en fonction des critères de priorités précédemment établis.

6. ELEMENTS DU PROJET.

6.1. Eléments du projet.

Dans le cadre de l'approche définie précédemment, les éléments décrits ci-dessous seront utilisés pour structurer les activités du projet en vue d'atteindre les objectifs fixés :

- Sensibilisation et mobilisation des populations pour participer activement au processus de désarmement et rétablir la cohésion sociale et la cohabitation pacifique au sein des communautés ;
- Désarmement volontaire pour réduire l'insécurité induite par les armes et renforcer les relations entre la sécurité et le développement par l'octroi d'appuis socio-économiques ;
- Renforcement de la coordination, la coopération et des capacités des institutions du gouvernement pour résoudre les problèmes de sécurité concernant le ramassage, le stockage et la destruction des armes de petit calibre.

6.2. Sensibilisation et mobilisation

L'objectif est de créer un environnement social favorable à la mise en œuvre du projet par la bonne compréhension du fonctionnement et des bénéfices du projet et la mobilisation des populations autour de ses objectifs. La promotion de la confiance et la cohabitation pacifique au sein des communautés par la « démilitarisation des esprits » sera mis en œuvre tout au long de la durée du projet.

Pour cela le projet s'appuiera sur les organisations communautaires, sur les groupes locaux et sur les individus qui aideront lors de l'exécution des activités (réunions locales, sessions de planification, missions d'information, organisation d'événements publics, etc.). Le projet établira des partenariats/synergies avec les organisations présentes dans les zones d'intervention pour diffuser les informations utiles au projet. Dans le but d'assurer la participation des populations dans les secteurs clés et encourager le désarmement volontaire, les structures communautaires seront étroitement impliquées dans les phases de planification et d'exécution des activités de relance et de développement communautaire.

6.3. Désarmement volontaire individuel ou communautaire

Le projet encouragera les communautés, les populations des zones cibles à rendre leurs armes par un processus de mobilisation communautaire ou individuel en offrant une assistance au développement. Ces activités visent à réduire les risques actuels et futurs de violence armée en diminuant le banditisme armé et la perception négative des « auxiliaires armés » présents dans certaines localités et autres détenteurs d'armes.

La collecte des armes se déroulera après accord avec les communautés ou les personnes concernées et les autorités. Les individus seront encouragés à rendre toutes les armes détenues sur la base de l'anonymat. Le ramassage des armes se fera sur un site de regroupement et/ou directement auprès des détenteurs. Le ramassage sera organisé en collaboration avec les forces armées et/ou de police locales, avec la facilitation d'acteurs de la communauté. Les armes ramassées seront si possible détruites immédiatement sur le site de regroupement ou entreposées dans une structure appropriée et détruites publiquement à la fin de l'opération de collecte. Les activités de développement démarreront immédiatement après la remise de toutes les armes prévues dans les accords.

6.4. Activités de relance économique et de développement

Les activités de développement sont un corollaire important du processus de ramassage des armes pour résoudre l'insécurité, favoriser les changements de comportement et créer d'autres moyens de subsistance. Les activités de développement seront identifiées par un processus participatif à condition qu'elles respectent les critères de base du projet. L'accent sera mis sur deux types d'activités de développement : les infrastructures de développement communautaire et les kits de travail « individuel ».

La première catégorie d'activités met l'accent sur les besoins urgents d'infrastructures socio-économiques communautaires, qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement par le gouvernement ou d'autres programmes. Il s'agit par exemple de l'entretien des pistes agricoles, de la réhabilitation de bâtiments communautaires (écoles, dispensaires, centres communautaires, etc.) ou encore de l'approvisionnement en eau. Les activités seront exécutées directement par les communautés avec les matériaux et équipements qui seront fournis par le projet. Le projet ne fait pas de la réhabilitation directe, mais appui les communautés avec les biens et les équipements. D'autres programmes nationaux visant à appuyer les communautés (ex. projet « action communautaire » du PNUD) pourront être associés à ces activités. L'appui du projet aux communautés pourra également se faire sous forme de biens et équipements visant à promouvoir des activités génératrices de revenus.

La seconde catégorie d'activités met l'accent sur les groupes de jeunes à hauts risques en raison de leur possession d'importantes caches d'armes, de leur dépendance aux armes comme moyen de subsistance et de leur rejet par la société. Ce projet offrira aux individus et aux groupes des opportunités de trouver d'autres moyens d'existence à travers la fourniture de matériel (outils, équipements et instruments) pour leur permettre de démarrer une activité génératrice de petits revenus. Le choix de l'activité fera partie d'un processus dont la décision reviendra aux possesseurs d'armes en accord avec les capacités et les critères du projet. Une assistance/conseil sera assurée et des recommandations seront faites concernant les activités les plus rentables en fonction des capacités des bénéficiaires et de leur environnement.

L'exécution des activités de développement sera liée au ramassage des armes par un mécanisme de sélection selon les quantités d'armes à remettre. Les communautés devront présenter des propositions de financement selon leur besoin de développement communautaire prioritaire associées aux quantités d'armes à remettre. De même, les individus et les groupes soumettront aussi des propositions simplifiées pour décrire les activités génératrices de petits revenus qu'ils désirent entreprendre par le biais de kits de travail en échange des armes à rendre.

Toutes les propositions de désarmement seront acceptées par le projet dans la limite des fonds disponibles et par classement prioritaire. Les propositions offrant un plus grand nombre d'armes pour un coût identique seront prioritaires au financement par le projet. Une fois les cibles prioritaires identifiées, une évaluation de la proposition sera réalisée et le processus de ramassage des armes sera organisé. L'assistance au développement commencera après le ramassage des armes.

Dans le cas où les propositions ne rempliraient pas les conditions du projet, les communautés ou les individus pourront soumettre de nouvelles propositions, l'assistance demandée pourra être revue à la baisse ou selon la priorité accordée à la proposition il faudra attendre que les autres propositions aient été financées. Cette approche crée un lien direct et tangible entre le développement et le désarmement, tout en maximisant le ramassage sans générer une demande en armes.

Exemples de kits de travail :

Désignation	Matériel	Coût du kit
A1-transport	1 bicyclette +2 bidons 25 l + 1 machette	130.000 F CFA
A2-agriculture	1 brouette + 1 pelle +1houe+1machette	150.000 F CFA
A3- pêche	1 lot de filet+1lot d'hameçon+1 lot de corde	120.000 F CFA
B1-industrie	Presse à brique	350.000 F CFA
B2-industrie	Moulin à saka saka	250.000 F CFA
C1-industrie	Pétrisseur de manioc	1.000.000F CFA
C2-industrie	Moulin à fougou	1.000.000F CFA
C3-industrie	Presse à huile de palme	900.000 F CFA
C4-industrie	Tronçonneuse S.0.70	1.000.000F CFA
C5-industrie	Moulin à pâte d'arachide	800.000 F CFA
C6-réhabilitation	Réhabilitation d'édifices communautaires :le projet fournit le matériel qui n'existe pas localement ;la main d'œuvre et le matériel disponible sur place sont pris en charge par les bénéficiaires	1.000.000F CFA

6.5. Renforcement de la coordination, de la coopération et des capacités gouvernementales

Un des objectifs du projet est de renforcer les capacités du gouvernement de la République du Congo, principalement du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), à gérer les questions d'insécurité dues aux armes individuelles détenues illégalement. Les activités du projet seront également menées en étroite coordination avec le Ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense nationale et le Ministère de la Sécurité et de la Police. Une assistance technique spécifique sera apportée par la force publique sur les questions liées au contrôle, au stockage et à la destruction effective des armes.

7.THEMES D'ACTUALITE

Dans le cadre des thèmes d'actualités décrit ci-dessous, le projet s'emploiera à coordonner avec les projets internes du PNUD, les agences des Nations Unies et les autres partenaires, ses activités pour obtenir des synergies d'action sur le terrain.

Jeunesse : le projet mettra l'accent sur les jeunes tout au long de sa mise en œuvre. Pendant le conflit en RC, nombre d'entre eux ont été enrôlés dans les milices. Aujourd'hui, ces jeunes font face à un avenir incertain. Beaucoup manquent de qualification et le marché du travail n'est pas très porteur, ce qui rend difficile leur intégration au sein des communautés.

Genre : les femmes ont été profondément affectées par le conflit : viols, exactions, pillages, dislocation du tissu social et familial, perte de l'emploi, prostitution. Le projet tiendra compte de ces aspects en facilitant la participation des femmes à l'élaboration et à l'exécution des projets communautaires.

Groupes vulnérables : le projet portera une attention particulière à ces groupes en coordination étroite avec d'autres partenaires spécialisés (agences des NU, ONGs nationales et internationales, etc.).

VIH/SIDA : la RC est un affectée par le VIH/SIDA, situation aggravée par les conflits et la situation économique du pays. Le projet en collaboration avec les partenaires spécialisés participera à l'information et à la sensibilisation sur l'importance de la prévention pour lutter contre le SIDA.

Environnement : un effet immédiat de la disponibilité des armes est qu'elles remplacent les techniques traditionnelles de chasse avec un impact négatif sur les espèces protégées. Ce phénomène est particulièrement répandu en RC. La destruction des armes de guerre contribuera à la protection de l'environnement.

8. CADRE DES RESULTATS

Titre du projet : Collecte et destruction des armes pour le développement

Objectif de développement : Créer un environnement favorable au développement socio-économique durable des communautés en RC en s'attaquant à l'instabilité et à l'insécurité causée par la présence des armes légères.

Mise en œuvre : PNUD (exécution directe)

Lien avec le Cadre de Résultat Stratégique du PNUD :

Objectif : Réduire les difficultés d'un retour au développement durable dans un contexte d'urgence.

Sous-objectif : Prévention des conflits, consolidation de la paix retrouvée dans un pays sortant de crise.

Domaine Stratégique d'Intervention : Développement des capacités des institutions nationales et des organisation de la Société Civile pour promouvoir la sécurité humaine

Indicateur 1: Le nombre d'armes collectées et détruites.

Indicateur 2: Nombre d'individus et membres des communautés bénéficiant d'un meilleur accès à des infrastructures et équipements socio-économiques de base ou d'un appui pour une activité professionnelle/économique.

Objectif 1 : Réduire l'insécurité induite par les armes en encourageant la remise volontaire des armes par leurs détenteurs par des incitations socio-économiques.

<i>Résultats attendus</i>	<i>Activités prévues</i>
<p>1. Environ 15.000 armes remises volontairement par les communautés et leurs détenteurs, puis détruites.</p>	<p>1.1.Réalisation de courtes missions d'évaluation sur la présence des armes au sein des communautés. Ceci permettra de mieux définir où se trouve concentrées les armes, si elles sont détenues collectivement ou individuellement, dans de grandes ou petites caches d'armes et quels sont les groupes à risques.</p>
<p>1</p>	<p>1.2.Sélectionner le groupe cible et définir la stratégie de désarmement la plus efficace en collaboration avec les acteurs locaux.</p> <p>1.3.Développer et communiquer des informations, via les facilitateurs et les partenaires locaux, expliquant les conditions requises d'adhésion au projet.</p> <p>1.4.Soutenir par un appui technique/conseil, les communautés, les villageois, les organisations locales à développer des demandes d'assistance en ce qui concerne la réhabilitation d'infrastructures et/ou la mise en œuvre de micro projets les mieux adaptés à leur environnement en terme de coût, de revenu, et de capacité d'absorption sur le marché local.</p> <p>1.5.Identifier et sélectionner les propositions à adopter selon le plus grand nombre d'armes à remettre volontairement et selon l'enveloppe financière disponible pour assurer la plus grande équité possible dans la répartition de l'aide.</p> <p>1.9Définir et organiser les procédures de collecte des armes en accord avec les propositions faites par les détenteurs ou les communautés.</p> <p>1.10.Collecter les armes remises (des stocks provisoires pourront être nécessaires dans certains cas) en collaboration avec les autorités et les forces locales. Destruction immédiate des armes en public (ou après un court stockage) pour rétablir la confiance des populations dans la paix, le bon déroulement du projet et encourager les autres détenteurs d'armes à les remettre au projet.</p>

Objectif 2 : Promouvoir des activités économiques et de développement qui constituent des alternatives aux moyens d'existence basés sur la violence.

Résultats attendus

2. Environ 30 projets de réhabilitation d'infrastructures communautaires ou de projets communautaires mis en oeuvre et plusieurs milliers de kits de travail distribués au sein des communautés.

Activités prévues

2.1. Identifier et sélectionner des partenaires pour mobiliser et sensibiliser les communautés sur les activités du projet;

2.2. Développer au cours des missions une prise de conscience et de sensibilisation des acteurs locaux (autorités locales, chefs traditionnels, églises et autres organisations de la société civile) pour mobiliser les communautés autour des objectifs du projet;

2.3. Sélectionner des facilitateurs dans les zones cibles selon les besoins, pour faciliter le travail de mobilisation, sensibilisation et d'exécution des activités de désarmement en collaboration avec les forces de sécurité locales.

2.4. Encadrer les facilitateurs locaux identifiés pour organiser la sensibilisation, le recensement, l'élaboration des demandes et la communication entre le projet et les détenteurs d'armes.

2.5. Identifier et sélectionner les partenaires locaux pour la réhabilitation d'infrastructures ou la mise en oeuvre de projets communautaires. Avec une préférence donnée aux organisations locales et à l'emploi sur place de la main d'oeuvre.

2.6. Fournir les appuis prévus après la remise volontaire des armes.

2.7. Fournir l'assistance technique adaptée si nécessaire.

2.8. Etablir des partenariats avec d'autres projets liés aux communautés et des synergies avec les agences intervenant dans le même secteur d'activité.

Objectif 3: Renforcer les capacités du gouvernement de la République du Congo, principalement du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC), pour gérer les questions d'insécurité dues aux armes individuelles détenues illégalement.	
Résultats attendus	Activités prévues
3.1. Augmenter les capacités du Gouvernement à résoudre la problématique des armes et de leurs conséquences sur la sécurité	<p>3.1. Planifier et mettre en œuvre l'ensemble des activités du projet avec les cadres et experts du HCREC, et en coordination avec les autres institutions concernées</p> <p>3.2. Faciliter les contacts entre les représentants locaux du Gouvernement (police, militaire, etc.) et les principaux acteurs locaux de la société civile (autorités locales, chefs traditionnels, églises, etc.) concernant la remise volontaire des armes et la mise en œuvre du projet, pour encourager la coopération par des dialogues ouverts afin de résoudre les problèmes d'insécurité liés à la présence des armes au sein de la population.</p> <p>3.1.3. Fournir l'assistance et la formation technique pour le développement de directives, de procédures, de manuels et de systèmes pour renforcer la capacité du gouvernement, principalement du HCREC, pour la collecte et la destruction des armes.</p>

9. GESTION DU PROJET

PNUD : Les activités du projet détaillées dans le cadre des résultats seront exécutées par le PNUD (exécution Directe) . Ce dernier devra rendre compte aux bailleurs de fonds et au Gouvernement du Congo. La durée du projet est de 18 mois. Une Unité de Gestion du Projet (UGP), dirigée par un chef de projet, sera mise en place par le PNUD pour assurer la gestion quotidienne, la coordination et l'exécution du projet. Le HCREC sera associé à ce processus. Le PNUD, à travers son UGP, sera responsable de la gestion des ressources financières et matérielles allouées au projet, conformément aux statuts et règlements financiers et administratifs du PNUD.

Le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le rétablissement post-conflit (BCPR) fournira l'assistance supplémentaire requise à travers son programme régional de réduction d'armes individuelles basé à Nairobi, par la contribution en spécialistes en matière de désarmement, de ramassage d'armes individuelles, de stockage et d'éléments de destruction.

Le projet sera développé en synergie avec d'autres projets du PNUD et avec les autres agences des NU.



Les activités du projet seront planifiées et exécutées en étroite collaboration avec le HCREC

Contrôle et évaluation. Le projet sera contrôlé par le comité de pilotage sur la base des rapports préparés par l'agence d'exécution. Ce contrôle a pour objectif d'apporter les modifications nécessaires depuis les conditions de base jusqu'aux résultats escomptés. Le contenu des rapports sera fondé sur le cadre des résultats. À la fin du projet, une évaluation finale sera effectuée ; ses résultats serviront au PNUD et au HCREC à réajuster, le cas échéant, les objectifs du PMDDR.

Un comité de pilotage sera mis en place, les membres de ce comité seront : l'Ordonnateur National du FED, les représentants de l'Union Européenne, du HCREC, du PNUD, du Ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense nationale ainsi que du Ministère de la Sécurité et de la Police

Projet de collecte/destruction des armes pour le développement

Phase	Période	Mois																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	Identifier et sélectionner des partenaires pour mobiliser et sensibiliser les communautés sur les activités du projet.																		
	Sélectionner des facilitateurs dans les zones cibles selon les besoins, pour faciliter le travail de mobilisation, sensibilisation et d'exécution des activités de désarmement en collaboration avec les forces de sécurité locales.																		
	Organiser à Brazzaville des actions sur la résolution non-violente des conflits et sur l'impact négatif des armes détenues illégalement par la population sur la sécurité.																		
	Encadrer les facilitateurs locaux identifiés pour organiser la sensibilisation, le recensement, l'élaboration des demandes et la communication entre le projet et les détenteurs d'armes.																		
	Développer et communiquer des informations sur le projet. via les facilitateurs locaux, pour expliquer le projet et sa méthodologie afin que les détenteurs d'armes/communautés puissent présenter des demandes répondant aux critères du projet.																		
	Identifier et sélectionner les propositions communautaires à financer selon le plus grand nombre d'armes à remettre volontairement.																		
	Définir et organiser les procédures de collecte des armes en accord avec les propositions faites par les détenteurs ou les communautés.																		
	Collecter les armes remises en échange d'un appui au développement (des stocks provisoires pourront être nécessaires dans certains cas) en collaboration avec les autorités et les forces locales.																		
	Réaliser des destruction publiques régulières des armes remises																		
	Evaluation de la phase pilote, redéfinir si nécessaire les modalités d'action du projet et s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour mettre en oeuvre la phase opérationnelle du projet.																		
Phase Finale : toutes les zones à forte concentration en armes détenues illégalement, y compris Brazzaville. Durée : 14 mois.	Développer au cours des missions la prise de conscience et de sensibilisation des acteurs locaux (autorités locales, chefs traditionnels, églises et autres organisations de la société civile) pour mobiliser les communautés et les détenteurs d'armes autour des objectifs du projet.																		
	Sélectionner des facilitateurs dans les zones cibles selon les besoins, pour faciliter le travail de mobilisation, sensibilisation et d'exécution des activités de désarmement en collaboration avec les forces de sécurité locales.																		

	Signatures	Date	Nom/Titre
Approuvé par le Gouvernement		<u>17/06/04</u>	S.E.M. Pierre Moussa Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique
Approuvé par Union Européenne		<u>17.6.04</u>	S.E.M. Jean-Eric Holzapfel Ambassadeur Délégué de l'Union Européenne
Approuvé par le PNUD :			Aurélien Agbénonci Représentant Résident

